

JAN 31 1986

Le Québec au Sommet

Le Québec s'apprête à récupérer ce qu'il risquait de perdre au Sommet de la francophonie: son droit de parole lors d'une séance publique.

Tout indique en effet que M. Bourassa fera une intervention lors de la cérémonie de clôture de la conférence de Paris, intervention d'autant plus solennelle et mémorable, peut-on penser, qu'il invitera à cette occasion au nom de son gouvernement les pays membres de la francophonie à se réunir à Québec dans un an ou deux.

Au cours de la séance inaugurale, qui sera télévisée, seuls quelques chefs d'État prendront la parole. Ainsi en ont décidé les organisateurs de la réunion qui ont avec raison décidé de limiter le nombre des discours dont l'accumulation et la durée auraient vite compromis l'intérêt de l'événement. Comme M. Mulroney sera probablement le seul porte-parole des francophones d'Amérique, il est tout à fait explicable que le chef du gouvernement québécois ne soit pas appelé à intervenir à la suite du Premier ministre canadien.

S'il n'y avait eu qu'une seule séance publique, pareil arrangement n'aurait pas été équitable pour le Québec comme pour d'autres gouvernements. Mais on a heureusement prévu une réunion de clôture, également publique, au cours de laquelle tous les participants auront la faculté d'exposer leurs conclusions. Pour M. Bourassa, l'occasion sera excellente de lancer au monde francophone rassemblé une invitation à se réunir sur les rives du Saint-Laurent.

Ce compromis, que le Premier ministre du Québec a paru agréer au cours de sa conférence de presse mercredi, est en effet acceptable. Mais il n'a pas encore un caractère officiel, encore moins définitif. Les dispositions du programme définitif seront arrêtées au cours de la semaine prochaine lorsque se réuniront en séances de travail à Ottawa, à Québec et à Montréal, les représentants d'une quinzaine de pays francophones, hauts fonctionnaires, ambassadeurs ou chargés de mission que le jargon diplomatique désigne sous le nom de «sherpas» parce qu'ils ont pour mandat d'ouvrir la voie, de baliser la route, de guider ceux qui suivront.

Lors de ces séances de travail, les délégués d'Ottawa et de Québec devront d'abord entre eux convenir de cette formule, puis la défendre au besoin auprès de leurs collègues des autres pays intéressés. S'il arrivait que les organisateurs décident de limiter encore une fois le nombre des intervenants lors de la séance de clôture, il faudrait alors que M. Mulroney cède au Québec, en tout ou en partie, son temps de parole en public.

Une telle démarche aurait du reste l'avantage de montrer à la francophonie mondiale que le Québec, sans renoncer à sa personnalité française, vit désormais en accord politique avec le gouvernement fédéral du Canada, ainsi que M. Mulroney en avait formé le vœu lorsqu'il énonçait son idéal de réconciliation nationale.

Il est certain que M. Mulroney, en sa qualité de premier ministre de la Fédération, parle au nom de tous les Canadiens, anglophones comme francophones. Mais, respectueux de la dualité qui imprègne l'histoire et la nature profonde de ce pays, le Premier ministre du Canada aura servi aussi bien la justice que son pays lui-même s'il parvient, sans la moindre réserve, à montrer sur la scène internationale que son gouvernement accorde au Québec, à sa langue et à sa culture une place et un rôle qui justifient largement sa présence active au Sommet de Paris.

Michol ROY